

Il me semble, monsieur le Président, qu'il a raison justement. Il a raison parce qu'il faut aider les plus démunis, et nous avons aidé ceux-ci dans ce Budget. Il y a une question de degrés. Il y a un choix à faire et nous l'avons fait. Si nous avions eu énormément d'argent, si nous n'avions pas eu de déficit et si nous avions eu toute la latitude possible, il est évident que tous les gens dans le besoin au pays auraient pu être aidés. Mais je tiens à souligner et à rappeler à mon collègue, à titre d'exemple, que les gens qui ont besoin d'argent auront un supplément annuel garanti augmenté, et que l'on s'occupe des femmes vivant seules et qui étaient vraiment dans une situation déplorable. Les gens entre 55 et 65 ans? Au prochain budget!

[Traduction]

M. Riis: Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt l'exposé du député. J'ai apprécié ce qu'il avait à dire et j'estime que c'était un discours réfléchi. Il jugera peut-être que ma question n'a pas de rapport avec ce qu'il vient de déclarer et, dans ce cas, je comprendrai qu'il ne désire pas y répondre. Il a répété à maintes reprises la nécessité d'assurer une relance vigoureuse et soutenue et il a souligné un certain nombre d'initiatives que, selon lui, le gouvernement avait prises pour la favoriser et être certain qu'elle se produise.

Le député pourrait-il expliquer pourquoi, à un moment où nous souhaitons tous tellement cette relance, le gouvernement estime que 1984 est l'année où il convient d'imposer beaucoup plus les consommateurs? Je pense plus particulièrement aux augmentations de la taxe de vente, des prélèvements sur l'essence et des taux de l'impôt sur le revenu, qui se monteront à \$200 ou \$300 en moyenne pour chaque famille canadienne. Le député peut-il faire quelques observations? Certains d'entre nous ont du mal à comprendre comment l'augmentation des impôts, à ce moment, peut faire autre chose que nuire à une relance.

[Français]

M. Deniger: Monsieur le Président, il est clair que mon collègue parle de mesures fiscales qui ont été déposées dans le dernier budget et non pas dans celui d'hier car ce budget-ci ne comporte aucune augmentation de taxes devant s'appliquer immédiatement.

Je pense, et le député le sait fort bien, que la politique même du gouvernement est la suivante: La reprise économique s'amorce bien, si on passe justement à une période d'expansion, celle-ci rapportera des revenus supplémentaires et ceux-ci permettront au gouvernement d'investir davantage dans l'économie en aidant la petite et la moyenne entreprise qui elle contribuera à faire tourner la roue en créant des emplois. Cette création d'emplois va provoquer la consommation, et la consommation va permettre au gouvernement de trouver de l'argent pour réduire le déficit, ce que les députés d'en face désirent tant.

[Traduction]

M. Fisher: Monsieur le Président, je voudrais bien connaître l'opinion du député sur le secteur du logement dans sa circonscription, à Montréal et au Québec en général. Nous avons eu de très bonnes réactions de la part des porte-parole de l'Ontario. M. Henry Stolp, de l'ACHDU, a déclaré:

Ces décisions vont augmenter la confiance du consommateur, ce qui est vraiment nécessaire avant que nous puissions avoir une amélioration marquée des ventes.

Article 21 du Règlement

Bill Dixon de l'Association canadienne de l'immeuble estime pour sa part que ces initiatives devraient stimuler la vente de maisons. Le député vient d'une circonscription où il y a beaucoup de nouvelles habitations et beaucoup de gens s'intéressent à ces questions. Pourrait-il nous expliquer en quoi la protection hypothécaire sera utile dans sa circonscription.

[Français]

M. Deniger: Monsieur le Président, s'il y a une mesure qui fait plus particulièrement plaisir au député de La Prairie, c'est justement celle qui concerne tout l'aspect hypothécaire, toute la stimulation de l'industrie de la construction domiciliaire.

Il est évident, monsieur le Président, que dans une circonscription comme la mienne, un peu comme la vôtre, il y a énormément de maisons qui se construisent tous les ans et il y a de l'espace pour en construire davantage. Il s'en construit près de Montréal, donc près des milieux du travail. De telles mesures vont rendre confiance aux jeunes propriétaires, qui seront désormais assurés de ne pas perdre leur maison si jamais nous avons une flambée des taux d'intérêt, comme nous en avons eu vers la fin des années 1970. De telles mesures vont permettre la construction de milliers d'autres maisons dans ma circonscription de La Prairie qui connaît déjà une énorme expansion. Ce budget-là, monsieur le Président, dans la circonscription de La Prairie, va créer énormément d'emplois et va apporter une richesse et une sécurité dont les gens ont nettement besoin.

[Traduction]

M. Kempling: Monsieur le Président, je me demande si nous pourrions avoir l'accord des députés pour dire qu'il est 13 heures?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Herbert): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LES SOINS MÉDICAUX

LES HONORAIRES VERSÉS AUX MÉDECINS EN NOUVELLE-ÉCOSSE

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin) a, par ses déclarations publiques à propos de la nouvelle loi canadienne sur la santé, semé la confusion parmi les Canadiens à l'égard des régimes de santé de leur province respective. Au centre de cette controverse: la surfacturation. Malheureusement, les remarques faites à propos de la surfacturation laissent planer injustement des soupçons sur les médecins de certaines provinces, en particulier ceux de la Nouvelle-Écosse.